

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07/12/23  
Date d'affichage 07/12/23  
**Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 21**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

### Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph

M. NOCART Eddy

Mme GRIMARD Eliane

Mme BRUYERE Mireille

Mme VERNIS Cécile

M. CONIL Gaël

M. LABONNE Gérard

Mme MOUBAMBA Stéphanie

M. DESFEMMES Didier

Mme COULON Sylvie

Mme FERNANDEZ Maryline

M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure

M. CORRE Patrice

Mme METENIER Patricia

M. MARCAUD Hugues

Mme LAFARGE Audrey

M. DEBOST Anthony

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey

Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

### Excusé :

M. BAUDON Julien

### Absent :

M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Didier DESFEMMES est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **9- Participation financière des praticiens à la mise en place d'une visiophonie à la Maison de Santé**

*Rapporteur / Joseph KUCHNA*

**Considérant** la demande des professionnels de santé face aux phénomènes de violence rencontrés de manière générale en France par les praticiens, d'installer un système de visiophonie dans tous les cabinets médicaux,

**Vu** le devis d'un montant 3 994,80 € TTC demandé à l'entreprise KOLASINSKI qui avait réalisé le lot « électricité » du projet,

**Considérant** la proposition des professionnels de santé, par l'intermédiaire de leur SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires), de financer 50% du montant TTC de cette installation, sous réserve d'une facturation décalée au mois de juin 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée f. impulle.com

Vu l'avis favorable émis par le Bureau municipal quant à cette installation et cette proposition de répartition financière du coût du projet avec refacturation décalée dans le temps,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** une facturation à la SISA regroupant les professionnels de santé installés à la Maison de Santé, au mois de juin 2024, de la somme de 1 997.40 € correspondant à la moitié du coût total TTC de l'installation du système de visiophonie à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Yorre.

**Vote POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 19 décembre 2023,

Le Maire,



Joseph KUCHNA



Le Secrétaire de séance,

Didier DESFEMMES



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée: F. Legatire.com

98\_DE-003-210302642-20231219-DEL1B63\_23-